



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 60491

Texte de la question

M. Jérôme Lambert * appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression des droits accordés aux retraités de La Poste et de France Télécom pour ce qui concerne la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique. En effet, ces anciens agents de l'État ont toujours travaillé avec dévouement pour le service public. Or, cette mesure, qui s'apparente plus à une brimade qu'à une mesure salubre pour la pérennité de ces deux entreprises, va amputer leur pouvoir d'achat d'environ 200 euros par an. Il souligne que cette remise en cause d'un droit acquis est parfaitement inacceptable au moment même où leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser et où l'ensemble des prélèvements obligatoires auxquels ils sont soumis, la CSG notamment, va augmenter. En conséquence, il lui demande donc, comme cela paraît hautement souhaitable d'intervenir fermement auprès des dirigeants de La Poste et de France Télécom pour que les retraités de ces entreprises puissent à nouveau bénéficier d'un maigre avantage qu'ils ont largement mérité.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60491

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2647

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626